

Le Centre du Riz pour l'Afrique (ADRAO/WARDA)

RESOLUTIONS DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'ADRAO

26ième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'ADRAO
Abuja, Nigéria
27-28 septembre 2007

Résolution 1: Félicitations au Directeur Général de l'ADRAO

Le Conseil des Ministres,

- Vu les efforts déployés par le Directeur Général depuis sa nomination pour insuffler une nouvelle dynamique aux activités du Centre,
- Vu l'enthousiasme et l'élan impulsés au sein du Centre par la Nouvelle Vision du Directeur Général, notamment en matière du renforcement de la compétitivité du Centre et de sa capacité de réponse aux préoccupations et attentes des Etats membres,

Félicite vivement le Directeur Général pour son sens de responsabilité et pour son leadership.

Résolution 2: Alignement programmatique ADRAO/IRRI/CIAT en Afrique

Le Conseil des Ministres,

- Vu que le mandat de l'ADRAO, de l'IRRI et du CIAT renferme des activités de recherche et de développement de la filière rizicole,
- Vu que tous les trois Centres sont appuyés par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI),
- Vu les résultats probants obtenus par l'IRRI en Asie, le CIAT en Amérique Latine et l'ADRAO en Afrique,

Salue le processus de matérialisation de l'alignement programmatique entre l'ADRAO, l'IRRI et le CIAT pour une plus grande synergie et une complémentarité programmatique autour des besoins de la riziculture africaine.

Demande la poursuite et l'élargissement des activités de ces trois centres afin d'améliorer la performance de la riziculture africaine.

Résolution 3: Acquittement de la contribution des Etats membres

Le Conseil des Ministres,

- Constatant les efforts accomplis par la Direction Générale de l'ADRAO pour recouvrer la cotisation des Etats membres,
- Constatant la hausse significative des sommes recouvrées,

Félicite les Etats membres qui se sont acquittés de leur contribution.

Exhorte ceux qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations statutaires à le faire.

Encourage le Directeur Général à poursuivre son programme de visite de proximité.

Résolution 4: Mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds

Le Conseil des Ministres,

- Constatant les résultats probants de l'ADRAO en matière de mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux,

Encourage le Conseil d'Administration et la Direction générale de l'ADRAO à poursuivre leurs efforts pour l'accroissement et la diversification des sources de financements extérieurs du Centre.

Résolution 5: Expansion du mandat géographique de l'ADRAO

Le Conseil des Ministres,

- Considérant la demande d'adhésion à l'ADRAO formulée par certains Etats de notre continent,
- Compte tenu de la large dissémination et de l'adoption sur notre continent des biens publics internationaux générés par l'ADRAO,
- Vu la vocation continentale de l'ADRAO «Centre du Riz pour l'Afrique»,

Accepte la République Centrafricaine, le Congo, la République Démocratique du Congo, et l'Ouganda comme Etats membres et leur adresse ses félicitations.

Résolution 6: Programme Post-Master

Le Conseil des Ministres,

- Vu la nécessité de renforcer les capacités africaines en matière de recherche et de développement rizicoles,

Félicite le Directeur Général de l'ADRAO pour cette initiative novatrice et demande sa mise en œuvre afin d'élargir les compétences africaines en matière de recherche scientifique.

Résolution 7 : Production des semences de qualité

Le Conseil des Ministres,

- Vu l'insuffisance de semences améliorées de riz en Afrique et la forte demande en semences de qualité y compris les variétés NERICA,

Encourage l'ADRAO à poursuivre son implication dans la production de semences de pré base et de base en relation avec les SNRA.

Demande à l'ADRAO de continuer à s'impliquer dans le processus de mise en place et d'harmonisation de la législation semencière au niveau régional.

Résolution 8: Unité de Marketing et de Communication

Le Conseil des Ministres,

- Vu l'importance d'une stratégie de communication effective dans la recherche de financement,
- Vu la nécessité de renforcer le plaidoyer en faveur de la production et de la consommation du riz local,

Soutient la mise en place d'une Unité de Marketing et de Communication pour épauler la Direction Générale et les chercheurs de l'ADRAO en matière de recherche de financement et de plaidoyer au profit de la riziculture africaine.

Résolution 9: Processus de réformes et d'alliances au sein du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (GCRAI)

Le Conseil des Ministres,

- Prenant acte du processus de réforme en cours au sein du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (GCRAI),

Appuie toute proposition visant à renforcer l'ADRAO en tant que Centre d'excellence pour la recherche et le développement de la filière rizicole en Afrique.

Résolution 10: Coopération avec le Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (CTA)

Le Conseil des Ministres,

- Etant donné le rôle critique de l'accès à l'information dans tout processus de prise de décision,

Apprécie hautement le soutien apporté à l'ADRAO par le CTA.

Encourage les deux institutions à renforcer leur coopération et à mettre en œuvre un plan de travail pluriannuel.

Résolution 11: Consultation des Organisations de producteurs

Le Conseil des Ministres,

- Conscient de la nécessité d'associer fortement les utilisateurs de la recherche,

Demande que les producteurs rizières, à travers leurs organisations, soient dorénavant associés en tant qu'observateurs aux délibérations du Comité des Experts Nationaux.

Résolution 12: Proposition de conférence internationale de haut niveau sur la filière rizicole Africaine

Le Conseil des Ministres,

- Compte tenu de l'importance stratégique du riz pour la sécurité alimentaire de l'Afrique,
- Vu le faible taux de satisfaction des besoins en riz en Afrique par la production domestique,
- Vu l'intérêt des initiatives actuellement en cours dans chacun de nos Etats membres pour accroître les productions domestiques,

Demande que l'ADRAO mette tout en oeuvre pour accompagner l'initiative du Président Boni Yayi appelant à une réflexion concertée sur les voies et moyens de promotion de la riziculture dans les pays membres.

Exhorte tous les pays membres à y participer pour de larges échanges sur les stratégies nationales.

Résolution 13: Maintien du siège de l'ADRAO en Côte d'Ivoire

Le Conseil des Ministres,

Réaffirme que le siège de l'ADRAO est toujours à Mbé (Côte d'Ivoire), et que le retour va être apprécié par des organes compétents en la matière.

Apprécie les efforts du Gouvernement de Côte d'Ivoire pour la protection de la station de l'ADRAO à Mbé.

Encourage le Gouvernement de la Côte d'Ivoire à continuer d'assurer la sécurité du personnel et des biens de l'ADRAO.

Résolution 14 : Renforcement de la collaboration avec les institutions sous-régionales et régionales d'intégration

Le Conseil des Ministres,

Encourage l'ADRAO à œuvrer dans le sens d'une plus grande collaboration avec les institutions sous-régionales et régionales d'intégration (CEDEAO, CEMAC, UEMOA, CEAC) afin de bénéficier de leur soutien.

Résolution 15 : ADRAO, un Centre d'excellence de l'Union Africaine

Le Conseil des Ministres,

Réitère son engagement à entreprendre des démarches nécessaires pour que l'ADRAO, tout en demeurant un Centre international supporté par le GCRAI, soit reconnu comme un Centre d'excellence de l'Union Africaine

Résolution 16 : Requête du Liberia

Le Conseil des Ministres,

Prend acte de la requête d'annulation des arriérés de paiement de la contribution du Libéria.

Décide que l'ADRAO mène une réflexion à ce sujet et propose en conformité avec sa constitution, des éléments de réponses afin de faciliter la prise de décision lors de la prochaine réunion du Conseil des Ministres au Togo.

Résolution 17 : Présidence du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres,

Félicite le Togo pour avoir accepté d'assurer la présidence du Conseil des Ministres jusqu'à la prochaine réunion prévue en 2009.

Félicite également la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau pour avoir accepté le rôle de rapporteur.

Remerciements à son Excellence le Président du Nigeria

Le Conseil des Ministres,

- Vu l'importance des moyens mis à la disposition des organisateurs par son Excellence Monsieur le Président du Nigeria et par son gouvernement,
- Vu la parfaite organisation du Conseil des Ministres,

Exprime ses sincères remerciements à son Excellence le Président du Nigeria, au Gouvernement et au peuple frère du Nigeria pour l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé à l'ensemble des participants.

Fait à Abuja le 28 septembre 2007

Le Conseil des Ministres